

Bilan de la concertation publique

RD 612 – Echangeur de la Crouzette - Commune de Béziers

Vu les articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 9 avril 2019 fixant les modalités de la concertation publique;

Vu la réunion publique organisée le 18 mars 2018 sur la commune de Béziers et les observations portées sur le registre de concertation.

1 – Objet de l'opération et objectifs poursuivis

Le présent bilan porte sur la concertation publique relative à l'opération d'aménagement de la RD 612 échangeur de la Crouzette au PR67,5 entre le giratoire Edgar Faure et le giratoire Vincent Badie sur la commune de Béziers, et s'inscrit dans le cadre des articles L 103.2 et R 103-1 du code de l'urbanisme.

Face aux enjeux d'aménagement du territoire du Piémont-Biterrois, l'opération vise à répondre aux principaux objectifs suivants :

- Assurer la sécurité, la fluidité du trafic et de bonnes conditions de visibilité ;
- Renforcer la lisibilité du parcours de la rocade inscrit dans l'itinéraire Agde – St Pons ;
- Améliorer le niveau de service de la rocade ;
- Prendre en compte l'environnement (protection contre le bruit, gestion des eaux de ruissellement des plates formes routères).

Le parti d'aménagement retenu pour cette opération, destiné à satisfaire ces objectifs d'intérêt général, est le suivant :

- Doublement de la rocade Est sur environ un kilomètre ;
- Complétude de l'échangeur de la Crouzette coté Oues ;
- Mise en place de protections acoustiques au droit des habitations ;
- Réalisation d'ouvrages de rétention et de dépollution des eaux issues des plates-formes routières.

2 – Déroulement de la concertation publique

Conformément aux dispositions arrêtées par délibération, les modalités de la concertation (du 18 mars au 17 mai 2019) se sont déroulées de la manière suivante :

- la mise à disposition d'informations sur internet www.herault.fr,
- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet et d'un registre d'observations à l'Hôtel du Département, antenne de Béziers,
- l'organisation d'une réunion de concertation publique (18 mars 2018) sur le territoire de la commune de Béziers, annoncée par voie de presse et affichage
- parution d'un communiqué de presse,
- projection, au cours de la réunion de concertation d'une présentation du projet et des mesures compensatoires envisagées.

3 – Observations et remarques du public

A l'issue de la concertation, les principales remarques portées à la connaissance du maître d'ouvrage par le public sont les suivantes:

En réunion du 18 mars 2018,

- Préciser la position des protections acoustiques,
- Crainte d'un apport de circulation sur l'avenue de Badones et dans les quartiers suite à la création des bretelles Ouest de l'échangeur ;

- Interrogation sur le statut de la rocade à 2x2 voies et les vitesses pratiquées.

Sur le registre mis à disposition du 18 mars au 17 mai 2018,

- le 26 mars par un riverain, demande de constat d'huissier avant travaux pour surveiller d'éventuelles dégradations (fissures...) à l'habitation ;
- le 26 mars par un riverain, demande de création d'un passage piétons (actuellement inexistant) pour traverser l'avenue de Badones en venant de la rue de la Crouzette.

4 – Réponses aux remarques du public

Le maître d'ouvrage a apporté toutes réponses utiles à ces interrogations :

- Confirmation que les protections acoustiques qui seront mises en place permettront de respecter la réglementation. Le niveau de bruit sera moindre que si les protections n'étaient pas réalisées ;
- Le projet améliorera les conditions de circulation sur la RD 612 et ainsi les usagers ne chercheront plus comme actuellement d'autres itinéraires passant notamment en ville. A contrario, les quartiers d'habitation Crouzette et Frigoulas seront mieux desservis ;
- La mise à 2x2 voies ne signifie pas la création d'une autoroute urbaine. Comme actuellement, la vitesse sur rocade Est de Béziers restera limitée à 90km/h. La RD 612 restera une voie classée route à grande circulation, contrôlée par les services de l'Etat quant aux conditions de circulation.
- Des constats d'huissiers (avant et après travaux) et des mesures de vibrations seront réalisés pendant le chantier ;
- Les possibilités de cheminement en sécurité des piétons et des modes doux sur l'avenue de Badones et en intersection avec la rue de la Crouzette seront assurées.

5 – Conclusion de la concertation

Dès lors le projet d'aménagement de l'échangeur de la Crouzette au PR67,5 sur la RD 612 sur la commune de Béziers peut être arrêté et soumis aux procédures d'autorisation réglementaires applicables.

6 – Publicité

Le présent bilan pourra être consulté à l'Hôtel du Département de l'Hérault antenne de Béziers aux heures habituelles d'ouverture à l'adresse suivante :

Service grands travaux Piémont-Biterrois
Hôtel du Département
173, avenue Foch
34500 BEZIERS